

DELIBERATION du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 22 juin 2021

Délibération n°36 - 2021 relative à la charte de l'URCA pour la science ouverte

Vu l'avis favorable de la Commission recherche en date du 9 mars 2021,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la charte de l'établissement pour la science ouverte.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	21	
Majorité absolue	19	Membres représentés	8	
Nombre de pouvoirs	8			

Décompte des suffrages

Votante	20	Dour	20	Contro	Λ	Abstantians	
Votants	43	Pour	29	Conne	U	Abstentions	U

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Charte pour la science ouverte

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 07/07/2021

Document mis en ligne le : 07 107 12021